

# Le certificat médical

Je soussigné(e), Docteur.....

certifie avoir examiné.....

né(e) le .....

et n'avoir pas constaté , à ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique de l'athlétisme en compétition.

Fait à :

le :

Signature et cachet du Médecin

## Lutte anti-dopage

Le dopage est l'utilisation par un sportif d'une substance ou d'un procédé interdit figurant sur la liste définie par la réglementation en vigueur que ce soit à l'entraînement ou lors d'une compétition

La liste des produits est une succession de noms chimiques ; il est donc difficile de savoir si un médicament prescrit par un médecin est autorisé ou non.

Afin de savoir si un médicament précis est autorisé rendez-vous sur le site de la FFA

Attention : en cas de doute se renseigner auprès de son médecin, le module de recherche n'étant pas exhaustif.

Il est à noter que la liste française des méthodes et produits interdits et la liste de l'Agence Mondiale Antidopage AMA sont désormais identiques

**Dans le cadre de la lutte contre le dopage des contrôles peuvent être effectués à tout moment.**

**Ils concernent tous les athlètes quelque soit leur niveau et leur catégorie d'âge.**

**Ils peuvent être effectués au cours d'une compétition ou d'un entraînement.**